



# COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD FORMATION

## Réunion du 5 avril 2011

### *Compte-rendu de la délégation CGT*

#### ***Etaient présents :***

***Direction*** : M. Puydoyeux, Mme Pinget.

***OS*** :

***CGT*** : Martin Véronique, Godevin Cédric, Portal Xavier.

***UNSA, SUD, FO, CFTC, CFE-CGC.***

Seule la CGT a fait une déclaration: (jointe en annexe).

L'ordre du jour de cette réunion portait sur deux points :

- Le bilan 2010 de l'alternance.
- Les modalités de la future renégociation.

#### ***Sur le bilan d'alternance 2010 :***

Vous trouverez en page 3, le nombre total d'entrée d'alternants sur l'année 2010 répartie par activité et par niveau (de diplôme), soit 3663.

#### **Pour rappel :**

**Niveau IV et V** : CAP/BEP, BAC

**Niveau III** : BTS, DUT.

**Niveau II** : Licence.

**Niveau I** : Master.

Conformément à la loi, la SNCF doit accueillir, au minimum, l'équivalent de 3 % de l'effectif (sur le périmètre de l'EPIC). En 2010, les 3663 contrats en alternance représentaient 3,66% de l'effectif total de l'EPIC.

#### ***Sur les sorties d'alternant en 2010 (page 4):***

Sur les 2903 contrats arrivés à terme, seulement 602 alternants ont été recrutés.

La délégation CGT ne peut se satisfaire du nombre de recrutement sur l'année 2010, et ce pour plusieurs raisons :

Il est inconcevable, dans des filières très spécifiques de l'entreprise notamment ingénierie, matériel, traction, circulation, infra, que sur 1610 sorties seulement 528 alternants aient été recrutés.

Pour ces filières, dont l'immense majorité des métiers ne sont pas préparés par l'Education Nationale, et donc pour lesquels l'Alternance est on ne peut plus justifiée, la CGT a dénoncé une situation en totale contradiction avec les engagements du chapitre 6 de l'Accord Formation.

La CGT a exigé que la situation soit regardée de plus près dans l'ensemble des établissements et ce pour l'ensemble des diplômés préparés.

En effet, les remontées des comités de suivi régionaux font état que nombre d'alternants (notamment au service commun) servent de variables d'ajustement et tiennent des postes du Cadre d'organisation.

Lors de ce comité de suivi national, la délégation CGT l'a rappelé fortement, un alternant ne doit en aucun cas tenir un poste du CO ou être utilisé pour épuiser les congés.

**Sur ce sujet sensible, la direction s'est engagée à faire un rappel ferme aux activités.**

***Concernant les prévisions 2011 de contrat d'alternance avec engagement de recrutement (voir document) :***

La direction prévoit 600 contrats d'alternance avec engagement de recrutement.

Pour la délégation CGT, c'est nettement insuffisant.

**Dans le cadre de la renégociation de l'accord et fort de la confiance que les cheminots nous ont exprimés lors des élections professionnelles du 24 mars, la fédération CGT sera très attentive sur ce sujet.**

***Concernant les modalités de la renégociation de l'accord :***

La direction nous a proposé un calendrier comme suit :

- Retour d'expérience de l'accord avec les signataires de l'accord (le 26 avril 2011).
- Bilatérale au mois de mai (pour la CGT le 05 mai 2011)
- Une première table ronde avec un 1<sup>er</sup> projet avant l'été (date à définir).
- Deuxième table ronde (3 ou 4<sup>ème</sup> semaine de septembre).

**Le REX sera restitué par la Direction au Comité national de suivi du 26 avril. Faites remonter d'ici là au pôle Emploi/Formation de la Fédération toutes vos remarques et observation sur l'application de l'Accord dans vos Régions.**

Montreuil, le 19 avril 2011.